

Réhabilitation de la société de consommation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **42 (1969)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réhabilitation de la société de consommation

Les Groupements patronaux vaudois communiquent:

L'année 1968 a vu se développer une mode nouvelle: la critique de l'abondance des biens et des services qui caractérise l'économie des pays occidentaux. Pour paraître à la page, il convient d'afficher un souverain mépris de la société dite de consommation.

30

Le mouvement a pris une telle ampleur qu'il conduit à des attitudes et des comportements contradictoires. Il révèle des paradoxes surprenants. Par exemple, la critique la plus virulente de la société de consommation est le fait de jeunes gens qui sont essentiellement des consommateurs; elle s'adresse directement à la génération des hommes qui sont plus producteurs que consommateurs. Il est de bon ton de rejeter globalement et sans nuances tous les biens matériels produits par la civilisation technique; cela n'empêche pas que la demande des objets réputés superflus continue d'augmenter.

Il ne faut pas nier la réaction saine qui est, partiellement, à l'origine d'une certaine révolte. La frénésie de jouissances purement matérielles appelle la désapprobation. L'abondance de biens et de services les plus divers ne supplée pas l'absence d'un but ou d'un espoir capables d'affermir les énergies et d'inciter à l'action. Les transformations économiques profondes impliquent la nécessité d'adaptations; elles provoquent naturellement un climat d'incertitude au sujet des possibilités futures de l'emploi; cela explique des craintes qui s'expriment par le refus de l'économie moderne dans son ensemble.

Cela n'empêche pas qu'il est devenu impossible de réduire l'appareil de production à la seule satisfaction des besoins les plus élémentaires. Une minorité de producteurs suffit à procurer les aliments indispensables; la majorité doit bel et bien – sous peine de chômage – s'adonner à la

création de biens et de services qui ne sont pas absolument primordiaux.

Au demeurant, il est devenu bien difficile de distinguer, parmi les satisfactions matérielles, le superflu de l'essentiel.

L'immense variété des appareils ménagers est-elle inutile? La simplification des travaux domestiques permet à un grand nombre de femmes de s'adonner à des occupations plus élevées; ce n'est certes pas un mal.

Le disque, produit caractéristique de la société de consommation, peut évidemment contribuer au bruit excessif qui énerve nos contemporains; il peut transformer en vedettes des chanteurs sans talent véritable. Mais il met à la portée de la population les œuvres des plus grands compositeurs et les orchestres les plus prestigieux. A supposer que cela soit possible faudrait-il le supprimer? La production horticole est-elle primordiale? Une fleur est-elle superflue?

Serait-il utile d'abandonner le rasoir électrique pour réhabiliter la bonne vieille lame? Est-il opportun de renoncer à l'automobile?

Les questions de ce genre peuvent être multipliées. La réponse sera toujours la même: il est impossible d'établir des priorités entre les biens et les services. Toute restriction ne peut engendrer que le risque de chômage et, par conséquent, un appauvrissement général.

Mieux vaut donc abandonner une mode dont les effets sont stériles et s'efforcer de mener une action positive.

La société de consommation étant admise, sans complexes, les vrais objectifs apparaissent: rendre l'économie toujours plus efficace, permettre à tous les hommes de s'y intégrer grâce à une formation professionnelle sans cesse améliorée.

GPV.

tions de tendances diverses. L'initiative a en effet abouti. Il existe en Suisse une Communauté des consommateurs. Devant la situation peu satisfaisante du marché du logement, une Communauté du logement aurait également sa place dans notre économie. Une participation des organisations familiales serait entièrement justifiée.

Il existe fort heureusement dans notre pays des centaines de Coopératives et de fondations du logement qui ont à leur actif l'édification d'un grand nombre de constructions. Beaucoup des logements en question sont réservés avant tout aux familles nombreuses. Les coopératives font le travail qui serait celui des autorités si elles n'existaient pas, mais l'appui des pouvoirs publics est indispensable. La construction de logements destinés à des familles modestes avec enfants n'est pas rentable. C'est pourquoi c'est avant tout l'affaire d'institutions ne poursuivant pas un but lucratif. Les coopératives et fondations sont grou-

pées au sein de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) qui a pour tâche de coordonner l'activité de ses membres. L'USAL a créé un fonds de roulement, un fonds d'entraide et une caisse de prêts destinés à favoriser le départ de sociétés nouvelles.

La Section romande de l'USAL groupe une quarantaine d'entreprises, propriétaires de près de 7000 logements. Elle a l'appui de nombreuses autorités cantonales et communales. Elle a été fondée il y a une quarantaine d'années à Lausanne par M. Arthur Freymond, ancien syndic et M. Frédéric Gilliard, architecte. L'un et l'autre se sont succédé à la présidence durant plusieurs décennies. Dès ses débuts, le Cartel romand HSM a marqué l'intérêt qu'il porte au problème du logement, particulièrement à celui des familles nombreuses notamment, en acceptant d'assumer le secrétariat de la Section romande de l'USAL. Nous tenons à le souligner.